

refus d'exeat indemnisation??

Par **ollier**, le **24/03/2009** à **21:47**

un professeur des écoles qui n'arrive pas à obtenir son exeat en vue d'une mutation pour rapprochement de conjoints ,et qui se trouve en grande difficulté financière du fait de son congé sans solde obligé,peut-il prétendre à indemnisation puisque involontairement privé d'emploi?